DLP 21-07-04005205



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 14 du 19 juillet 2004 - 02 pages

Pomme de Terre

Phénologie

Stade : fin floraison, grossissement tubercules.

Mildiou

Situation sanitaire

Les conditions climatiques de la semaine passée associées à des défauts de protection phytosanitaire peuvent être à l'origine de symptômes de mildiou en parcelle sur variétés sensibles essentiellement.
Les symptômes en jardin et sur tas de déchets sont de plus en plus visibles.

Le coin des modèles

Les conditions orageuses de la semaine dernière ont relancé le développement du champignon.
Des contaminations quasi quotidiennes ont eu lieu la semaine dernière sur la majorité des postes. Les sorties de taches théoriques vont s'échelonner tout au long de cette semaine.
En général, on note une progression des potentiels de sporulation.

Préconisations

Il est indispensable d'observer vos parcelles. Les secteurs à privilégier sont les fourrières, raccords de rampes, présence de pylone...).

Sur variétés sensibles ou intermédiaires (quel que soit le secteur) :
Le renouvellement du traitement se fera à 7 jours ou après lessivage. En raison du nombre important de contaminations enregistrées, on privilégiera un produit ayant une action anti sporulante.

Situation épidémiologique poste par poste du 19 juillet

Postes climatiques	Génération	Pluie du 12 au 19/07	Date de dernières contaminations (depuis le précédent bulletin)	Date prévue de sortie de tache	Potentiel de sporulation
Amiens	8 ème	17.5 mm	15 et 17/07	à partir du 21/07	moyen
Attilly	9 ème	1 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	moyen
Ebouleau	10 ème	9.5 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	fort
Forte	8 ème	0.5 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	moyen
Froidmont	8 ème	donnée manquante	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	fort
Abbeville (Inval)	9 ème	6 mm	du 12 au 12/07	à partir du 19/07	fort
Marcelcave	9 ème	21.5 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	fort
Saint Just en Chaussée	8 ème	3 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	moyen
Vauvillers	9 ème	2.5 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	moyen
Verdilly	9 ème	6 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	fort
Vic sur Aisne	7 ème	5 mm	12,15 et 18/07	à partir du 19/07	moyen
Villeroy	9 ème	21.5 mm	13, 16 et 18/07	à partir du 19/07	fort
Villers Bocage	9 ème	3.5 mm	du 12 au 18/07	à partir du 19/07	fort
Villiers le Sec	7 ème	4.5 mm	12, 16 et 18/07	à partir du 18/07	moyen



Défanage :
Mélanges autorisés défanants/ fongicides pommes de terre



Mildiou:

Toutes variétés confondues : renouveler la protection à 7 jours

Pucerons:
Faible présence. Aucun traitement ne se justifie.

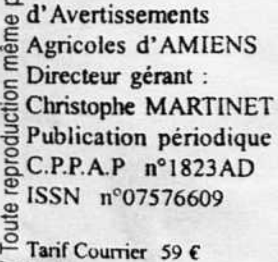
Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.sipv-picardie.com

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Picardie par délégation (art. L252-1 à L252-5 du Code Rural).

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 59 €
Tarif Fax 59€
Tarif E-mail 57 €





Sur variétés résistantes :

➢ ***Dans les secteurs où le potentiel de sporulation est moyen, effectuez un renouvellement avec un dithiocarbamate à 7 jours ou après lessivage.***

➢ ***Dans les secteurs où le potentiel de sporulation est fort, privilégiez un produit à action anti sporulante.***

Sur parcelles en cours de défanage :
La protection fongicide avant et après le défanage est particulièrement importante pour obtenir des tubercules sains. **A cette époque toute tache, même isolée mais sporulante est source de contamination directe des tubercules en cas de précipitations.**

Dans le cas de l'utilisation de produit de contact, et si la destruction de la végétation est trop lente et/ou les conditions climatiques sont favorables au mildiou, il est nécessaire de maintenir la protection fongicide jusqu'à la destruction complète de la végétation (dans le respect du Délai Avant Récolte). Référez vous au dépliant «Protection des pommes de terre» joint au BAA n°10.

Il est impératif de maintenir la protection fongicide jusqu'à dessication complète de la plante.

Pucerons

En culture

Quel que soit le type de comptage (cuvettes jaunes ou sur feuillage), la présence de pucerons est toujours faible.

Préconisations

Pas de traitement aphicide cette semaine.

MELANGES AUTORISES DEFANANTS / FONGICIDES DE LA POMME DE TERRE					
BASTA F1	Glufosinate-ammonium 150g/l	4 L/ha	ACROBAT M DG	Diméthomorphe : 90g/kg Mancozèbe : 600g/kg	2 kg/ha
BASTA F1	Glufosinate-ammonium 150g/l	4 L/ha	ADERIO	Mancozèbe : 667g/kg Zoxamide : 83,3g/kg	1,8 kg/ha
BASTA F1	Glufosinate-ammonium 150g/l	4 L/ha	RANMAN	Cyazofamide : 400g/l	0,2 L/ha + 0,15 L/ha
BASTA F1	Glufosinate-ammonium 150g/l	4 L/ha	SAGAIE	Fernamidone : 100g/kg Mancozèbe : 500g/kg	1,25 kg/ha
BASTA F1	Glufosinate-ammonium 150g/l	4 L/ha	SERENO	Fenamidone : 100g/kg Mancozèbe : 500g/kg	1,25 kg/ha
BASTA F1	Glufosinate-ammonium 150g/l	4 L/ha	SHIRLAN	Fluazinam : 500g/l	0,4 L/ha
BASTA F1	Glufosinate-ammonium 150g/l	4 L/ha	TATTOO C	Chlorothalonil : 375g/l Propamocarbe-HCL: 375g/l	2,7 L/ha
SPOTLIGHT plus	Carfentrazone-éthyle 60g/l	1 L/ha	RANMAN	Cyazofamide : 400g/l	0,2 L/ha + 0,15 L/ha